

PROCEDURE VAE A L'UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE

1 - ACCUEIL – INFORMATION

L'accueil se fait tout au long de l'année par la Cellule Validation des Acquis (VAPP/VAE) du Service Commun de Formation Continue de l'Université.

Une réunion d'information collective est organisée mensuellement par la Cellule Validation des Acquis.

2 - PROCEDURE « VAE 2002 »

La procédure se déroule en 2 grandes étapes.

Etape N°1 : La demande de recevabilité

Suite à la réunion d'information collective mensuelle, le candidat envoie un CV détaillé et une lettre de motivation à la Cellule Validation des Acquis pour demander un dossier de recevabilité. Après avoir complété ce dossier, il le retourne à la Cellule Validation des Acquis, accompagné des pièces demandées.

Le dossier est alors expertisé sous 3 aspects :

- La recevabilité administrative (vérification des conditions légales).
- La recevabilité technique (vérification de la cohérence du projet, examen du fond et de la forme du dossier).
- La recevabilité pédagogique (adéquation de l'expérience avec le niveau et le contenu du diplôme sollicité).

A l'issue de ces examens, un avis consultatif est donné au candidat sur l'opportunité de poursuivre la procédure VAE 2002 (Voir Etape 2)

Attention : A ce stade, le candidat peut sortir du dispositif s'il le souhaite.

Étape N°2 : Constitution du dossier VAE et passage devant jury

1. Le dossier VAE est remis au candidat. Il y a contractualisation. Une convention est alors établie.
2. Le candidat bénéficie d'un accompagnement méthodologique et pédagogique dont les modalités sont les suivantes :

Un accompagnement de base

- Réunion méthodologique : information sur la nature de l'accompagnement et ses étapes explicitation des attendus, conseils méthodologiques, informations sur le diplôme choisi, présentation détaillée des rubriques constituant le dossier V.A.E., etc.
- Conseils individualisés : entretiens téléphoniques et en face à face (aide méthodologique individualisée du candidat, relecture du dossier, examen des justificatifs, préparation du passage devant le jury de V.A.E.), etc.
- Entretien d'accompagnement avec les experts du diplôme (expert enseignant et expert professionnel).

Une prestation complémentaire facultative

Afin d'optimiser la démarche de VAE, une formation facultative est proposée aux candidats en tant que prestation complémentaire de formation continue.

Elle est composée de 4 ateliers qui correspondent à des étapes-clefs successives dans la démarche :

- Atelier N°1 : « Sélection et présentation des activités pertinentes »
- Atelier N°2 : « Description - analyse des activités et identification des compétences mobilisées »
- Atelier N°3 : « Présentation d'une problématique professionnelle ou extra-professionnelle »
- Atelier N°4 : « Préparation à l'entretien avec le jury VAE »

3. Le candidat constitue le dossier VAE 2002 et le dépose en 6 exemplaires auprès de la cellule Validation des Acquis.
4. Le candidat est convoqué devant un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels.

3 - SESSIONS DE JURYS ANNEE 2008/2009

| VAE 2002 | 1ère session | 2ème session | 3ème session |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Date limite de dépôt des dossiers en 6 exemplaires | fin février | fin mai | fin octobre |
| Réunion du jury | mars 2009 | juin 2009 | Nov.- Décembre 2009 |